

CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN
D'ÉTUDE DES TEMPLES DE
KARNAK
LOUQSOR (ÉGYPTE)
USR 3172 du Cnrs



المركز المصري الفرنسي
لدراسة معابد الكرنك
الاقصر (مصر)

Extrait des *Cahiers de Karnak* 11, 2003.

*Avec l'aimable autorisation de Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE).
Courtesy of Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE)*



ESSAI DE DATATION DE L'AGRANDISSEMENT À CINQ BARRES DE PORTAGE DU PAVOIS DE LA BARQUE PROCESSIONNELLE D'AMON-RÊ¹

Jean-François CARLOTTI

Ces quelques lignes se proposent d'affiner les recherches menées par G. Legrain sur les dimensions du pavois de la barque processionnelle d'Amon-Rê et sur la date de son agrandissement ; elles sont également un bref complément métrologique à l'étude de C. Karlshausen sur l'évolution stylistique de la barque processionnelle d'Amon². Selon G. Legrain, la longueur d'une barque processionnelle reposant sur un pavois à cinq barres de portage était de 4,46 m et sa largeur de 2,20 m³. La largeur du pavois des barques portatives comportant moins de cinq barres était inférieure de 0,44 m par barre supprimée. Ainsi, pour un pavois attelé à quatre barres de portage, l'encombrement était-il de 1,76 m, pour un pavois à trois barres de portage de 1,32 m, et, pour

1. Cet article n'aurait pas pu voir le jour s'il n'avait bénéficié d'informations inédites qui m'ont été aimablement communiquées par E. Arnaudès-Montélimard, L. Gabolde, B. Letellier et F. Larché ; cf. E. Arnaudès-Montélimard, « Un reposoir de barque en calcite édifié par Thoutmosis III dans le temple d'Amon-Rê à Karnak », dans ce volume, p. 159-234 ; L. Gabolde, C. Grataloup, « Compléments sur les obélisques et la « cour de fêtes » de Thoutmosis II à Karnak », dans ce volume, p. 417-468 ; B. Letellier, F. Larché, *La cour à péristyle de Thoutmosis IV à Karnak*, à paraître ; j'adresse à ces auteurs mes plus vifs remerciements.

2. G. Legrain, « Le logement et le transport des barques sacrées et des statues des dieux dans quelques temples égyptiens », *BIFAO* 13, 1917, p. 1-76 ; C. Karlshausen, « L'évolution de la barque processionnelle d'Amon à la 18^e dynastie », *RdÉ* 46, 1995, p. 119-137, fig. 1-9 et *L'iconographie de la barque processionnelle divine en Égypte au Nouvel Empire*, thèse de doctorat de l'Université catholique de Louvain, Louvain, 1997.

3. Legrain, *op. cit.*, p. 13.

un pavois à deux barres de portage, de 0,88 m⁴. Ces estimations sont toujours d'actualité et peuvent encore être vérifiées⁵.

Cependant, les hypothèses d'évolution historique des dimensions du pavois de la barque d'Amon à la fin de la XVIII^e dynastie méritent une nouvelle approche, à la lumière des récentes études sur les monuments de Karnak⁶.

L DISCUSSION DES HYPOTHÈSES DE G. LEGRAIN SUR LE NOMBRE DE BARRES DU PAVOIS ET DE PRÊTRES PORTEURS, SOUS LES RÈGNES D'HATCHEPSOUT ET DE THOUTMOSIS III

G. Legrain estimait que la barque d'Amon était portée au début de la XVIII^e dynastie par un cortège de dix-huit prêtres, sur un pavois à trois barres de portage⁷. L'augmentation du nombre des barres de portage serait due, selon lui, à Thoutmosis III ; son hypothèse s'appuyait sur les représentations de la barque datant des règnes d'Hatchepsout et de Thoutmosis III à Karnak et Deir el-Bahari et sur la disposition du reposoir de barque de Thoutmosis III situé en face du lac Sacré à Karnak⁸.

Les représentations du pavois — à cinq barres — de la barque portative d'Amon, à Karnak et Deir el-Bahari, pouvaient, selon G. Legrain, évoquer l'aspect de la barque sous les règnes considérés, bien que celui-ci ait prudemment fait remarquer que ces représentations étaient toutes des restaurations post-amarniennes⁹.

Le reposoir de barque du lac Sacré de Karnak, construit par Thoutmosis III lors de son premier jubilé, présente un élargissement de la porte occidentale de la chapelle

4. Ces pavois sont attelés à des rangs de prêtres dont le nombre est équivalent au nombre des barres de portage. Pour connaître la largeur de ces pavois, sans le rang de porteurs latéraux, il faut retrancher 0,315 m.

5. Voir à ce sujet les conclusions de J. Wiercinska (« Les dimensions de la barque d'Amon suivant les données du temple de Thoutmosis III à Deir el-Bahari », *Étud/Trav* 16, 1992, p. 263-269) : la largeur du tableau de la porte passa de 1,40 m à 2,30 m. L'auteur de cet article souligne la contradiction existant entre la datation proposée par G. Legrain pour l'agrandissement du pavois de la barque d'Amon (an 30-33 de Thoutmosis III) et la date de construction du *Djeser-akhet* (entre l'an 43 et 49 de Thoutmosis III). En effet, au moment où le *Djeser-akhet* fut construit, le pavois était, selon G. Legrain, déjà agrandi, si bien qu'il est difficile d'expliquer dans ce cas que la porte n'ait pas été conçue à l'origine pour laisser pénétrer le pavois de la barque à cinq barres de portage. Cette observation remet en cause la datation de G. Legrain ; on ne suivra pas l'auteur qui propose que les ostraca permettant de dater le *Djeser-akhet* se rapportent aux travaux de transformation (p. 269).

6. Voir : L. Gabolde, « La "cour de fêtes" de Thoutmosis II à Karnak », *Karnak IX*, 1993, p. 1-100 ; L. Gabolde, C. Grataloup, « Compléments sur les obélisques et la "cour de fêtes" de Thoutmosis II à Karnak », dans ce volume, p. 159-234 ; E. Arnaudis-Montélimard, « Un reposoir de barque en calcite édifié par Thoutmosis III dans le temple d'Amon-Ré à Karnak », dans ce volume, p. 417-468 ; B. Letellier, F. Larché, *La cour à péristyle de Thoutmosis IV à Karnak*, à paraître ; J.-F. Carlotti, « Contribution à l'étude métrologique de quelques monuments du temple d'Amon-Ré à Karnak », *Karnak X*, 1995, p. 65-125 ; *Id.*, « Misc au point sur les dimensions et la localisation de la chapelle d'Hatchepsout à Karnak », *Karnak X*, 1995, p. 141-166.

7. G. Legrain, « Le logement et le transport des barques sacrées et des statues des dieux dans quelques temples égyptiens », *BIFAO* 13, 1917, p. 28-30.

8. G. Legrain, *op. cit.*, p. 28-30.

9. G. Legrain, *op. cit.*, p. 12.

en calcite. Selon G. Legrain¹⁰, à la suite de L. Borchardt¹¹, ce remaniement correspondrait à une seconde phase d'agrandissement de l'édifice lors du second jubilé de Thoutmosis III. G. Legrain concluait donc que l'élargissement du pavois à cinq barres de portage était redevable à Thoutmosis III, après l'an 30 de son règne.

On objectera les faits suivants aux conclusions de G. Legrain.

Il n'est absolument pas attesté qu'au début de la XVIII^e dynastie le pavois de la barque processionnelle d'Amon-Rê ait comporté trois barres de portage. En effet, les représentations de la barque portative d'Amon-Rê qui nous sont parvenues sont toutes, à une exception près, des restaurations d'époque post-amarnienne¹². C'est pourquoi il n'est pas possible de les retenir à titre d'exemple pour connaître la disposition du pavois de la barque sacrée au début de la XVIII^e dynastie. Ainsi, les *seuls* exemples de représentations *inactes* de la barque d'Amon-Rê en cours de déplacement lors des processions¹³ sont-ils les dix scènes inscrites sur les blocs de la chapelle Rouge de la reine retrouvés à Karnak. Ces blocs ont été, pour leur plus grand nombre, réemployés dans le III^e pylône, et ont donc échappé aux martelages amarniens (cf. pl. I-V)¹⁴.

Les reliefs de la chapelle Rouge montrent une barque déplacée par une seule file de cinq prêtres, deux à l'avant, trois à l'arrière (pl. I-IV). Selon P. Lacau, on serait en droit d'ajouter à ce nombre deux autres files de prêtres destinées à soutenir les deux autres barres de portage du pavois de la barque et un sixième prêtre porteur, à l'avant du cortège, afin d'avoir une disposition équilibrée de l'attelage¹⁵. Ce dernier prêtre aurait été caché par le « porte-éventail » accompagnant latéralement la barque. Cependant, l'étude des reliefs égyptiens a permis de mettre en évidence les conventions qui sont généralement adoptées lorsque le dessinateur désire montrer ce qui est caché par un avant-plan¹⁶. Ces dispositions sont notamment retenues pour les représentations du cortège processionnel de la barque portative d'Amon-Rê dès le règne de Toutankhamon : la ligne des prêtres porteurs vue de profil est démultipliée en « profondeur » en autant de files composant le cortège : il est ainsi aisé de connaître le nombre exact de prêtres. Malheureusement, on ne retrouve pas ces conventions sur les représentations de la barque gravées sur la chapelle Rouge¹⁷. On aurait donc là, un exemple de non-mise en perspective de la représentation du portage de la barque : cette interprétation semble confirmée par deux indices fugitifs que l'on peut observer sur différentes scènes.

10. G. Legrain, *op. cit.*, p. 28-30, fig. 3.

11. L. Borchardt, *Ägyptische Tempel mit Umgang*, BÄBA 2, 1938, p. 90-93.

12. C. Karlshausen, « L'évolution de la barque processionnelle d'Amon à la 18^e dynastie », *RdE* 46, 1995, p. 122-123.

13. On ne peut, bien évidemment, valablement raisonner que sur des représentations du cortège en cours de déplacement, les représentations de la barque au repos n'étant d'aucun secours dans le cas qui nous intéresse, puisque les prêtres porteurs sont absents de ce type de représentations.

14. Voir : P. Lacau, H. Chevrier, *Une chapelle d'Hatshepsout à Karnak*, Le Caire, 1977 : blocs de la 3^e assise n° : 26, 40, 169, 170, 226, 305, blocs de la 5^e assise n° : 66, 126, 176, 303 ; ces scènes représentent les parcours entre Karnak et Louqsor lors de la fête d'Opet et entre Karnak et Deir el-Bahari lors d'une fête que l'on peut éventuellement associer à la fête de la Vallée.

15. P. Lacau, H. Chevrier, *op. cit.*, p. 159, § 201.

16. A. Badawy, *Le dessin architectural chez les anciens Égyptiens*, Le Caire, 1948, p. 275-278.

17. Pour mémoire, on notera que cette convention n'est pas non plus appliquée aux représentations de la barque en procession sur les parois du reposoir de barque de Philippe Arrhidée. Cette convention n'ayant probablement pas encore cours durant le règne de Thoutmosis III, les sculpteurs du souverain macédonien ont donc scrupuleusement recopié les scènes figurant sur le « modèle » thoutmoside, sans y apporter d'innovation, comme ont pu le faire leurs prédécesseurs, les restaurateurs ramessides des représentations martelées par les zéloteurs d'Aton.

En effet, premièrement, on observe que les porteurs apposent leurs deux mains sur la barre de portage¹⁸. On peut en déduire, que si les porteurs tenaient à deux mains une des deux barres de portage, il serait logique et nécessaire qu'une seconde file de prêtres soutienne la seconde barre de portage. Ainsi peut-on être assuré qu'il existait, dès le règne d'Hatchepsout et Thoutmosis III, au minimum *deux* files de prêtres porteurs. L'éventuelle troisième file de porteurs, voulue par G. Legrain, ne pouvant pas être attestée par les reliefs, puisque ceux-ci n'obéissent pas aux règles de la perspective égyptienne telles qu'on les rencontre sur les scènes de portage de la barque datant de la fin de la XVIII^e dynastie et du début de la XIX^e dynastie¹⁹.

Deuxièmement, comme le faisait remarquer P. Lacau, cet attelage n'est pas équilibré. Cinq prêtres sont répartis inégalement de part et d'autre de la barque portative, deux à l'avant et trois à l'arrière. Cependant, on observe, sur une scène de portage de la barque, à l'arrière du second prêtre porteur, *les deux mains isolées* d'un prêtre absent de la représentation (bloc n° 170, 3^e assise de la façade sud ; pl. VI a-b). Comme l'indiquait P. Lacau²⁰, ce prêtre doit être caché par le prêtre « porte-éventail » accompagnateur. Cet indice, qu'il n'a pas été possible de retrouver sur les autres scènes, confirme néanmoins l'hypothèse formulée par P. Lacau d'une colonne composée de six prêtres porteurs, trois à l'avant et trois à l'arrière.

Ces deux indices permettent déjà d'envisager un cortège d'au minimum douze prêtres portant un pavois à deux barres ; la troisième n'étant toujours pas attestée dans l'état actuel de la documentation.

De plus, la disposition de l'entrée de l'*Akh-menou* sous le règne de Thoutmosis III ne permettait pas à un pavois à trois barres de portage de pénétrer de front dans l'édifice : la largeur de la porte donnant accès à la *Heret-ib* n'est que de 1,05 m²¹. Ce fait permet :

— soit de s'interroger sur la réalité d'une circulation de la barque à l'intérieur de l'édifice ;

— soit d'admettre qu'une des trois colonnes de prêtres s'effaçait lors du passage des portes, réduisant l'encombrement à 1,00 m de largeur et permettant de franchir la porte d'entrée large de 1,05 m²².

Il semblerait, d'après les dernières recherches en cours, que la barque portative d'Amon-Rê n'entrait pas à l'intérieur de l'édifice. Cependant, on peut être assuré qu'une barque — d'un autre dieu — pénétrait dans cet ensemble de salles sous le règne de

18. Cependant, dans trois scènes, blocs n° 26, 169, 305 (pl. I-II) appartenant à la 3^e assise de la façade sud, la seconde main de certains porteurs ne figure pas sur la barre du pavois. On doit probablement considérer cette absence comme un oubli du sculpteur.

19. À cette époque la totalité des porteurs sont représentés en « perspective ».

20. P. Lacau, H. Chevrier, *ibid.*

21. La dimension minimale pour qu'un cortège de trois prêtres de front franchisse une porte est de 1,32 m ; la disposition de l'entrée de l'*Akh-menou*, que nous connaissons aujourd'hui, est probablement un aménagement de Séthi II (cf. P. Barguet, *Le temple d'Amon-Rê à Karnak, essai d'exégèse*, *RAPH* 21, 1962, p. 158 et J.-F. Carlotti, *L'Akh-menou de Thoutmosis III à Karnak. Étude architecturale*, Paris, 2001, p. 43-46 et 239-241).

22. Cette hypothèse est difficilement acceptable, car Thoutmosis III aurait dû prévoir un passage suffisamment large si le cortège de la barque portative d'Amon-Rê comportait déjà trois barres de portage sous son règne, ou tout au moins effectuer une modification si cette innovation lui était due.

Thoutmosis III, car deux représentations²³, il est vrai restaurées après l'époque amarnienne, sont présentes à l'intérieur de l'édifice²⁴. De plus, certains aménagements sur les colonnes et piliers laissent penser qu'un objet cultuel encombrant « naviguait » à l'intérieur du monument dès le règne de Thoutmosis III. En effet, on remarque que deux colonnes et un pilier le long de l'allée face à la porte d'entrée dans la *Heret-ib* ont été soigneusement entaillés, afin de faciliter le passage d'un objet qui était porté. Les entailles sont localisées entre le sol et la hauteur des épaules²⁵. Le soin avec lequel ces aménagements « minima » ont été réalisés permet de dater ceux-ci d'une époque antérieure à la XIX^e dynastie et probablement de Thoutmosis III lui-même. Quoiqu'il en soit, il semble que si une barque portative pénétrait à l'intérieur de l'*Akh-menou* pendant le règne de Thoutmosis III, elle aurait comporté deux barres de portage au maximum. Ce qui ne permet pas de s'assurer de l'existence d'une troisième barre de portage pour le pavois d'Amon-Rê mais, tout au moins, d'envisager que l'innovation d'un cortège à cinq barres de portage ne soit pas due à Thoutmosis III.

Ces différentes observations amènent à conclure, provisoirement, pour les règnes d'Hatchepsout et de Thoutmosis III, si l'on en croit les reliefs de la chapelle Rouge et les dispositions originelles de l'entrée de l'*Akh-menou*, que la barque portative d'Amon-Rê était constituée :

— au minimum, d'un pavois à deux barres de portage soutenu par deux files de six prêtres, soit douze prêtres au total, ayant, d'après les propres estimations de G. Legrain, les dimensions suivantes : 4,46 m de long au maximum et 0,88 m de large au minimum pour le pavois attelé proprement dit, la barque pouvant fort bien dépasser de quelques centimètres d'un côté :

— au maximum, d'un pavois à trois barres de portage soutenu par trois files de six prêtres, soit dix-huit prêtres au total²⁶, ayant, d'après les propres estimations de G. Legrain, les dimensions suivantes : 4,46 m de long au maximum, et 1,32 m de large au minimum pour le pavois attelé, ou 1,00 m de large pour le pavois non attelé. Ces dimensions permettent alors de franchir les portes de l'*Akh-menou*.

23. Une des deux représentations se situe dans la *Heret-ib* : on ne distingue plus que la base des pieds des porteurs : l'autre barque est gravée sur le mur sud de la salle hypostyle du secteur sokarien. Cette dernière représentation de la barque de Sokar est constituée par un cortège de seize prêtres, répartis en deux colonnes de huit (quatre à l'avant et quatre à l'arrière). Cette barque repose donc sur un pavois à deux barres de portage seulement.

24. Une troisième représentation, qui se situe dans l'antichambre au sud de l'édifice, ne peut pas être prise en compte, car elle date assurément d'un aménagement ramesside, et n'est pas une simple restauration d'un relief martelé (cf. P. Barguet, *Le temple d'Amon-Rê à Karnak*, *RAPH* 21, 1962, p. 169). La barque d'Amon est alors portée par un cortège de trente prêtres répartis en cinq colonnes de six.

25. Pilier pi 40, et colonnes el 20 et 30, d'après M. Azim et alii, *Karnak et sa topographie. Les relevés modernes du temple d'Amon-Rê, 1967-1984*, volume 1, *Monographie du CRA* 19, 1998, J.-F. Carlotti, *op. cit.*, p. 65.

26. Un pavois plus large ne pourrait en aucune manière pénétrer ni dans l'*Akh-menou*, ni dans la chapelle Rouge.

II. HYPOTHÈSE DE DATATION DE L'AGRANDISSEMENT DU PAVOIS DE LA BARQUE D'AMON-RÊ À CINQ BARRES DE PORTAGE

L'argument de G. Legrain en faveur de la datation de l'augmentation du nombre des barres de portage du pavois de la barque d'Amon-Rê sous Thoutmosis III, qui était au demeurant séduisant, ne résiste malheureusement pas à l'analyse. En effet, l'hypothèse s'appuyait sur le fait que la porte ouest du reposoir du lac Sacré à Karnak, construit par Thoutmosis III lors de son premier jubilé, avait été élargie au moment de l'agrandissement du péristyle et de la construction du petit pylône d'entrée de ce reposoir, lors du second jubilé du roi. Cependant, aucune preuve archéologique ne confirme cette hypothèse ; il est même tout aussi envisageable, voire préférable, de dater l'agrandissement de la porte occidentale du reposoir en calcite d'un règne postérieur. Quant à la porte du petit pylône qui marquait, dans un second temps, l'entrée du reposoir, la largeur de son passage (2,35 m) est due, non pas à la nécessité, éventuelle mais non prouvée, de faciliter son franchissement par le pavois de la barque, mais plutôt à la volonté de ne pas asseoir les jambages de cette porte sur la rampe en granit du premier état du reposoir. En effet, la rampe ouest, permettant d'accéder au reposoir, s'encastre dans l'embrasure de la porte : il est indéniable que l'architecte a voulu conserver cette rampe, car le reposoir était trop proche du mur de clôture oriental de la cour du VIII^e pylône pour être évité. La seule solution qui s'offrait à lui, s'il ne voulait pas déplacer totalement le reposoir, c'est-à-dire le démonter, était de conserver cette rampe et de l'inclure dans les nouvelles structures. Mais, pour des raisons de stabilité, ces nouvelles structures, en l'occurrence la porte du petit pylône, ne devaient pas être fondées sur des éléments du premier état, à savoir la rampe d'accès au monument, mais devaient s'appuyer sur des fondations propres, totalement indépendantes. Au demeurant, les proportions de cette porte sont semblables à celles des autres portes de petits pylônes²⁷.

On peut être assuré des dispositions — et donc des dimensions — du pavois de la barque portative d'Amon sous le règne de Toutankhamon grâce aux représentations du cortège figurant sur les murs de la grande colonnade du temple de Louqsor et sur le VIII^e pylône à Karnak²⁸ : elles montrent cinq barres de portage et trente prêtres disposés en cinq colonnes de six individus. On se reportera dans ce cas aux dimensions proposées par G. Legrain pour cette configuration, soit un encombrement du cortège de 4,46 m de long et de 2,20 m de large pour le pavois attelé.

Cette innovation est-elle due à ce roi, ou bien a-t-elle été réalisée par un de ses prédécesseurs²⁹ ? Dans l'état actuel de la documentation épigraphique, il n'est pas encore

27. Éléments de comparaison avec d'autres pylônes de petite dimension :

— largeur de la porte du VI^e pylône : 2,60 m ;

— largeur de la porte du petit pylône de la « cour de fêtes » de Thoutmosis II : 2,04 m.

28. W.J. Murnane, « Tutankhamun on the Eighth Pylon at Karnak », *Variag* 1, 1985, p. 59-68 ; Oriental Institute of Chicago, *The Temple of Luxor I, The Festival Procession of Opet in the Colonnade Hall*, OIP 112, 1995, pl. 12, 101.

29. C. Karlshausen, « L'évolution de la barque processionnelle d'Amon à la 18^e dynastie », *RdE* 46, 1996, p. 131 ; l'auteur estime que l'agrandissement du pavois de la barque d'Amon est attribuable à Toutankhamon : « ...Toutankhamon va procéder à l'agrandissement et à l'embellissement de sa barque (celle

possible de répondre. C'est pourquoi la comparaison des dimensions des différentes chapelles d'époque pré-amarnienne qui accueillait la barque processionnelle d'Amon-Rê à Karnak est susceptible d'apporter un élément de réponse à cette question. Ainsi, les dimensions intérieures des chapelles reposoirs qui ont été retrouvées remployées dans différents monuments de Karnak permettent-elles d'estimer l'encombrement maximum du pavois de cette barque au cours de la XVIII^e dynastie, et, par là même, d'envisager une datation précise de l'augmentation du nombre des barres de portage du pavois.

Sept chapelles reposoirs de la barque portative d'Amon-Rê datant de la XVIII^e dynastie ont été retrouvées, remployées dans les monuments de Karnak et Karnak-Nord :

- la chapelle de Sésostri I^{er} retrouvée dans le IX^e pylône³⁰ ;
- la « chapelle d'albâtre » d'Amenhotep I^{er}-Thoutmosis I^{er} ³¹ ;
- la chapelle Rouge d'Hatchepsout ³² ;
- la chapelle en calcite de Thoutmosis III ³³ ;
- la chapelle en granit rose de Thoutmosis III ³⁴ ;
- la chapelle périptère en grès d'Amenhotep II ³⁵ ;
- la chapelle en calcite de Thoutmosis IV-Amenhotep III ³⁶.

Une seule chapelle pré-amarnienne se trouve encore actuellement en place :

- la chapelle en calcite du lac Sacré de Thoutmosis III ³⁷.

d'Amon). Il va ainsi élargir le pavois de 3 à 5 barres de portage... » ; C. Traunecker, *La chapelle d'Achôris à Karnak*, Paris, 1981, p. 77-78, suit G. Legrain dans l'attribution de l'agrandissement du pavois de la barque d'Amon à Thoutmosis III après l'an 30 de son règne : « Thoutmosis III a fait modifier ces images (celles de la barque sur le VIII^e pylône à Karnak) pour donner à la barque l'aspect qu'elle avait après les transformations de l'an 30 de son règne » ; on sait désormais que ces modifications sont attribuables à Toutankhamon et à Horemheb, cf. W.J. Murnane, « Tutankhamun on the Eighth Pylon at Karnak », *NorAeg* 1, 1985, p. 59-68.

30. C. Traunecker, « Rapport préliminaire sur la chapelle de Sésostri I^{er} découverte dans le IX^e pylône », *Karnak* VII, 1982, p. 121-126 ; cf. dans ce volume, L. Cinelle-Michel, « Présentation préliminaire des blocs de la chapelle de Sésostri I^{er} découverte dans le IX^e pylône de Karnak », p. 339-372. Ces deux auteurs identifient avec raison cette chapelle comme un reposoir de barque. De plus, il est assuré qu'une barque portative d'Amon-Rê existait dès le Moyen Empire : la stèle C 200 du musée du Louvre, datant du début de la XII^e dynastie, mentionne « ... J'ai porté le Maître des dieux dans sa barque W *en-fer*, lorsqu'il parcourt les chemins pour lesquels il a manifesté sa prédilection... », traduction : P. Vernus, « Étude de philologie et de linguistique (VI) », *RdE* 38, 1987, p. 163-167, pl. VII.

31. Étude en cours confiée à C. Grandorge, à paraître : cette chapelle a été achevée par Thoutmosis I^{er}.

32. P. Lacau, H. Chevrier, *Une chapelle d'Hatchepsout à Karnak*, Le Caire, 1977.

33. E. Arnaudès-Montélimard, « Un reposoir de barque en calcite édifié par Thoutmosis III dans le temple d'Amon-Rê à Karnak », dans ce volume, p. 159-234.

34. Étude en cours confiée à E. Arnaudès-Montélimard.

35. C. Van Sielen, « Amenhotep II's Bark Chapel for Amon at North Karnak », *BIFAO* 86, 1986, p. 353-359, pl. XLIII à LXI, cette chapelle a été remployée dans le temple de Montou à Karnak-Nord ; cf. A. Varille, *Karnak I*, *FIFAO* 19, 1943, p. 16-17. La chapelle provenant du III^e pylône de Karnak étudiée par C. Van Sielen dans *The Alabaster Shrine of King Amenhotep II*, San Antonio, 1986, n'est pas un reposoir de barque.

36. Étude en cours confiée à F. Larché et B. Letellier, à paraître dans *La cour à péristyle de Thoutmosis IV à Karnak* ; cette chapelle a été achevée par Amenhotep III, une seule scène est à son nom.

37. Étude en cours confiée à E. Arnaudès-Montélimard, à paraître.

La chapelle en granit rose de Thoutmosis III ne sera pas prise en compte car son étude n'est pas achevée : ses dimensions précises ne sont pas encore connues.

Le tableau ci-après récapitule les dimensions intérieures des repositoires et la largeur de leur porte (cf. fig. 1)³⁸ :

Chapelle repositoir	Longueur	Largeur	Largeur de la porte ³⁹
Sésostri ^s I ^{er}	1,80 m	1,95 m	1,95 m
Amenhotep I ^{er} -Thoutmosis I ^{er}	4,19 m	2,26 m	1,62 m
Hatchepsout	7,87 m	4,20 m	1,40 m
Thoutmosis III (1 ^{er} état)	4,57 m	2,38 m	1,70 m
Thoutmosis III (2 ^e état)	7,47 m	2,38 m	2,38 m
Amenhotep II	≈ 10,60 m	≈ 7,5 m	≈ 2,22 m et ≈ 1,10 m ⁴⁰
Thoutmosis IV-Amenhotep III	4,73 m	2,68 m	2,41 m
« Thoutmosis III du Lac » (1 ^{er} état)	4,37 m	2,40 m	1,66 m
« Thoutmosis III du Lac » (2 ^e état)	5,28 m	2,40 m	2,28 m

On considérera la chapelle de Sésostri^s I^{er} retrouvée dans le IX^e pylône et la chapelle d'Amenhotep II de Karnak-Nord comme des exceptions.

En effet, la barque qui pénétrait dans la chapelle de Sésostri^s I^{er} devait être de dimension modeste, puisqu'il n'est pas possible qu'elle ait eu plus de 1,80 m de longueur. Quant à la largeur (1,95 m), elle est, curieusement, plus importante que la longueur. Ces proportions particulières sont très différentes de celles des repositoires de la XVIII^e dynastie : on pourrait douter de l'usage de cette chapelle comme repositoir, mais il est désormais indéniable qu'une scène du registre supérieur de chacune des parois internes accueille une représentation de la barque portative d'Amon⁴¹.

La chapelle en grès d'Amenhotep II retrouvée dans le temple de Montou à Karnak-Nord, publiée par C. Van Siclen, est très fragmentaire. Les dimensions de la porte d'entrée sont difficiles à restituer car le linteau n'a pas été retrouvé⁴², mais il semble que sa largeur permette à la barque processionnelle à cinq barres de portage de pénétrer dans la chapelle. De plus, cette chapelle, comme la chapelle Rouge, n'appartient pas à la même typologie que les repositoires de la barque processionnelle. En effet, cette « chapelle » est certainement plus proche d'une « salle de la barque » proprement

38. Les mesures des monuments sont celles mentionnées par l'auteur dans « Étude métrologique de quelques monuments de Karnak », *Karnak X*, 1995, p. 78-81 ; pour la chapelle en calcite de Thoutmosis III, voir : E. Arnaudès-Montélimard, « Un repositoir de barque en calcite édifié par Thoutmosis III dans le temple d'Amon-Ré à Karnak », dans ce volume, p. 159-234 ; les dimensions de la chapelle de Thoutmosis IV, dont l'étude est en préparation, m'ont été aimablement communiquées par F. Larché.

39. La largeur des portes s'entend entre tableaux, et non pas à l'embrasure.

40. Dimensions calculées d'après les planches XLV et LXI de l'article de C. Van Siclen, « Amenhotep II's Bark Chapel for Amun at North Karnak », *BIFAO* 86, 1986. Il s'agit de la porte antérieure et de la porte postérieure de l'édifice.

41. Le martelage d'une partie de la scène est probablement le résultat de l'arasement de la représentation de la barque d'Amon-Ré, effectué pendant le schisme amarnien ; voir à ce sujet : C. Traunecker, *op. cit.*, p. 121 ; L. Cotellet-Michel, p. 339-372.

42. Elles ne peuvent qu'être estimées d'après les restitutions publiées ; cf. C. Van Siclen, « Amenhotep II's Bark Chapel for Amun at North Karnak », *BIFAO* 86, 1986, p. 355, fig. 1 et pl. LXI.

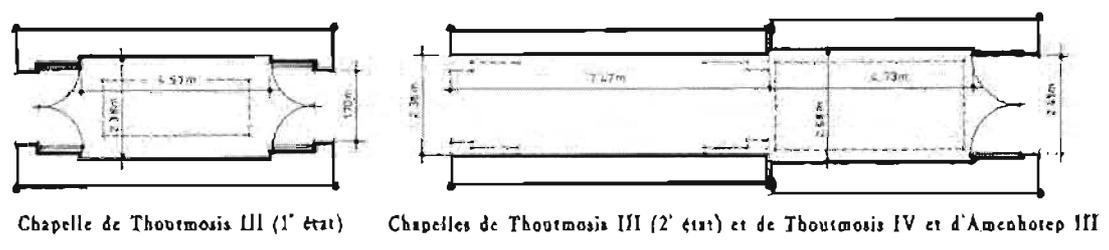
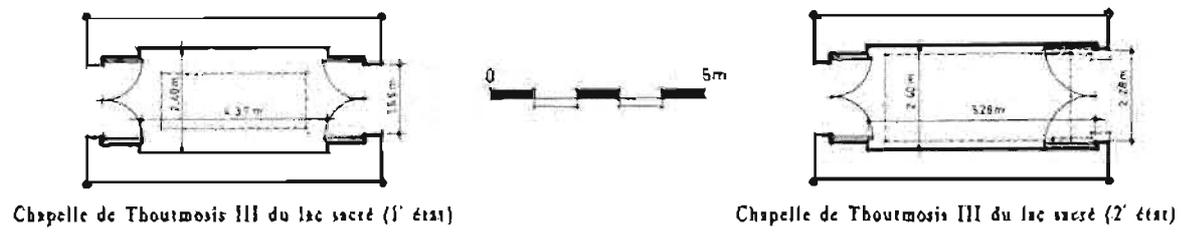
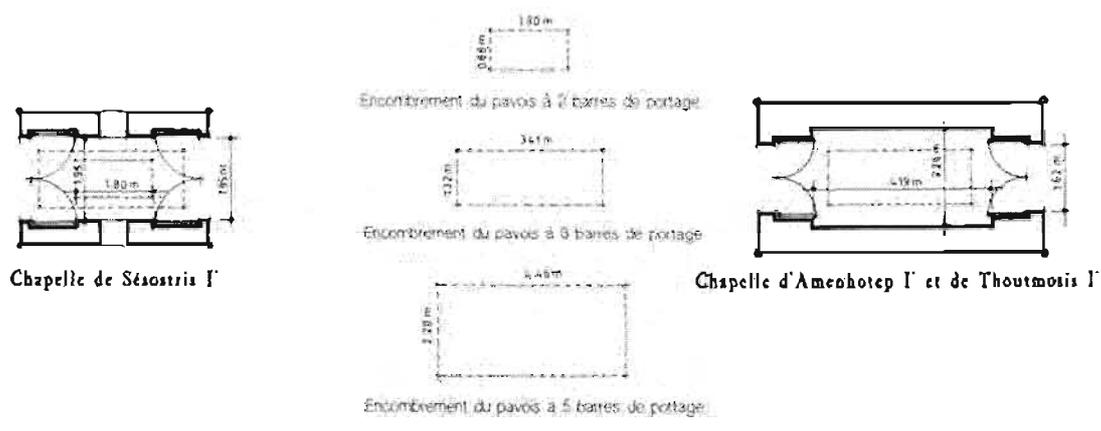


Fig. 1. — Essai de restitution des dimensions des chapelles reposoirs de la barque processionnelle d'Amou-Rê encore en place ou retrouvées remployées dans les monuments à Karnak.

dite⁴³ que d'un simple reposoir ponctuant un parcours processionnel. La disposition de cette « salle-chapelle » avec quatre colonnes *lwn* est, d'ailleurs, étonnamment similaire à la salle de la barque qui existait au temple de Louqsor ou encore à celle du temple de Ramsès III à Medinet Habou⁴⁴. On est donc en droit d'envisager que cette chapelle ait été, non pas un simple reposoir de la barque portative d'Amon, mais une « salle-chapelle » abritant la barque lorsqu'elle ne sortait pas en procession. Il s'agirait d'un élément d'architecture appartenant à un complexe cultuel plus important, comme d'ailleurs le laisse penser C. Van Sieten⁴⁵. Cette dernière interprétation permet d'envisager que la dimension de la porte d'accès au monument ne soit pas proportionnée en fonction de la largeur de la barque, comme pour les simples chapelles reposoirs, mais plutôt par rapport à l'édifice dans lequel elle s'inscrit : de la même manière que les portes de l'axe central du temple d'Amon-Rê à Karnak sont plus larges que celles des reposoirs de la barque, car elles marquent l'axe majeur du temple. Quoi qu'il en soit, il est également possible que cette porte ait été élargie ultérieurement, comme ce fut le cas d'une porte d'Hatchepsout-Thoutmosis III appartenant au complexe cultuel de Karnak-Nord, et qui a été retrouvée remployée dans le temple d'Amenhotep III⁴⁶.

C'est pourquoi, nous ne prenons pas en compte ces deux chapelles dans le cadre de cette étude. On notera également que la chapelle Rouge n'appartient pas au même type que les autres reposoirs, car elle est dotée d'une antichambre.

Toutes les autres chapelles, qui font l'objet de la présente étude, ont des proportions intérieures qui varient peu. En outre, on constate une très légère augmentation des dimensions, qui suit la chronologie des règnes ; elles varient de 2,26 m à 4,20 m pour la largeur, et de 4,19 m à 7,87 m pour la longueur (cf. fig. 1).

Cependant, il est possible de les classer en deux groupes, en fonction de la largeur du tableau de leur porte :

— un premier ensemble est constitué par les chapelles dont la largeur des portes est inférieure ou égale à 1,70 m, soit : la chapelle d'Amenhotep I^{er} et Thoutmosis I^{er} (1,62 m), la chapelle d'Hatchepsout (1,40 m), la chapelle de Thoutmosis III du Lac, 1^{er} état (1,66 m), et la chapelle de Thoutmosis III, à laquelle on accotera plus tard celle de Thoutmosis IV, 1^{er} état (1,70 m) ;

— un deuxième ensemble est constitué par les chapelles dont la largeur des portes est strictement supérieure à 2,20 m, soit : la chapelle de Thoutmosis III du Lac, 2^e état (2,28 m), la chapelle en calcite de Thoutmosis III, 2^e état (2,38 m), et la chapelle de Thoutmosis IV (2,41 m).

43. C'est-à-dire la salle de dépôt de la barque lorsque celle-ci n'est pas en procession.

44. W.J. Murnane, « Pour visiter le temple », *DoxArch* 101, 1986, p. 14-15 ; on doit faire remarquer que le parallèle n'est pas tout à fait exact puisque la salle de la barque à quatre colonnes du temple de Louqsor est en fait déjà une modification de Ramsès II, il semble en effet que sous Amenhotep III, la barque processionnelle d'Amon-Rê était déposée dans la petite chapelle qui se trouve sous le portique sud de la grande cour, côté ouest. Ce n'est qu'à partir de Ramsès II que la barque fut entreposée plus à l'intérieur du temple, dans la salle aux quatre colonnes. Quant à la salle de la barque du temple funéraire de Ramsès III à Medinet Habou, elle est, bien évidemment, largement postérieure au règne d'Amenhotep II.

45. C. Van Sieten, *op. cit.*, p. 357-359.

46. L. Ciaboldi, V. Rondot, « Une chapelle d'Hatchepsout à Karnak-Nord », *BIFAO* 96, 1996, p. 201-205, fig. 11 a-b, 12 a-b.

Ces données permettent d'établir sans ambiguïté que le pavois, à la XVIII^e dynastie, avant le règne de Thoutmosis IV, pouvait passer par une porte large au minimum de 1,40 m (chapelle Rouge), et stationner dans un espace long de 4,19 m à 4,57 m⁴⁷. Ces dimensions correspondent à l'encombrement d'un pavois à trois barres de portage, en sachant que, pour pouvoir tourner autour de la barque, il faut un dégagement minimum de 0,44 m, correspondant à la largeur des épaules d'un homme⁴⁸, et ce, aussi bien latéralement qu'à l'avant ou à l'arrière du pavois de la barque. On peut donc estimer la longueur maximale du pavois à cette époque entre 3,31 m et 3,69 m, soit une moyenne d'environ 6 1/2 coudées de 0,525 m = 3,41 m, et la largeur à 1,32 m comme l'indique G. Legrain⁴⁹. La largeur de la circulation latérale varie alors de 0,47 m à 0,59 m sur chacun des côtés.

La largeur des portes du premier groupe de chapelles permet le passage d'un pavois à *trois barres* de portage (1,32 m pour le pavois attelé à trois barres), tandis que la largeur des portes du second groupe de chapelles permet le passage d'un pavois à *cinq barres* de portage (2,20 m pour le pavois attelé à cinq barres) (cf. fig. 1). Observations que ne semblent cependant pas confirmer, comme on vient de le voir, l'iconographie de la chapelle Rouge et les dispositions de l'entrée de l'*Akh-menou* sous Thoutmosis III. Mais ces arguments ne sont pas de nature à remettre en cause l'analyse des dimensions des chapelles, puisque le pavois de la barque portative, tant du point de vue iconographique qu'architectural, peut fort bien s'en accommoder.

Enfin, le cas particulier de la chapelle en calcite de Thoutmosis IV-Amenhotep III est un des éléments qui permettent de dater précisément l'élargissement du pavois à cinq barres de portage. En effet, on sait désormais que cette chapelle s'accolait à celle de Thoutmosis III⁵⁰. Or, comme on vient de le voir, la largeur de la porte de la chapelle de Thoutmosis IV-Amenhotep III est de 2,41 m, ce qui permet donc à un pavois à cinq barres de portage de pénétrer à l'intérieur de l'édifice (2,20 m nécessaires). De plus, les portes de la chapelle de Thoutmosis III ont été remaniées, vraisemblablement par Thoutmosis IV lorsqu'il accola sa propre chapelle, afin d'en élargir le passage à 2,38 m⁵¹. Cette dernière dimension est, à peu de chose près, équivalente à celle du tableau de la porte de Thoutmosis IV (2,41 m) : elle permet donc à un cortège de cinq prêtres de passer de front.

On a donc là, par ces deux dispositions — l'élargissement des portes de la chapelle de Thoutmosis III et la largeur du passage de la porte de la chapelle de Thoutmosis IV-Amenhotep III — le *terminus post quem* de l'agrandissement du pavois de la barque d'Amon à cinq barres de portage. Cette hypothèse est confirmée par deux autres observations sur des monuments datant de — ou remaniés par — Thoutmosis IV :

— L. Gabolde a observé que la porte du petit pylône de Thoutmosis II qui fermait au sud la « cour de fêtes », en avant du IV^e pylône, avait été élargie, et que certains reliefs, qui ont été refaits au nom de Thoutmosis II, sont d'un style attribuable à Thout-

47. En exceptant la chapelle d'Hatchepsout, dont les dimensions sont bien plus importantes.

48. Estimation d'après G. Legrain, « Le logement et le transport des barques sacrées et des statues des dieux dans quelques temples égyptiens », *BIFAO* 13, 1917, p. 7.

49. Il est impossible d'envisager que la largeur du pavois soit supérieure, car, dans ce cas, la barque ne pourrait plus pénétrer à l'intérieur de la chapelle Rouge d'Hatchepsout (largeur de la porte : 1,40 m).

50. E. Arnaudès-Montélimard, « Un reposoir de barque en calcite édifié par Thoutmosis III dans le temple d'Amon-Rè à Karnak », dans ce volume, p. 159-234.

51. E. Arnaudès-Montélimard, p. 159-234.

mosis IV⁵². Cette observation l'amena à conclure que le passage de la porte de cet édifice, qui mesurait originellement 2,04 m de large⁵³, fut agrandi lorsque Thoutmosis IV construisit à l'intérieur de cette cour son péristyle à double portique en grès à piliers carrés. Les montants de la porte furent retaillés de 0,155 m de chaque côté, de façon à augmenter la largeur du passage à 2,35 m⁵⁴. Cette mesure correspond à la largeur nécessaire au passage d'un pavois à cinq barres de portage. Cette disposition trouve naturellement son explication dans le cas d'un agrandissement du pavois de la barque portative sous Thoutmosis IV :

— la porte nord de la « cour de fêtes » de Thoutmosis II, située approximativement dans l'axe de la cour, a, elle aussi, subi un aménagement, au demeurant plus important, puisque Amenhotep III la déplaça vers l'est et en même temps en agrandit le passage à 3,03 m⁵⁵. Selon les dernières recherches en cours, B. Letellier et F. Larché estiment que Thoutmosis IV commença lui-même ce remaniement⁵⁶.

Enfin, on remarquera que la cour à péristyle semble avoir été achevée avant la mort du roi, alors que la chapelle en calcite et la porte nord « remaniée » de la cour furent terminées par Amenhotep III, ces deux monuments portent son cartouche de roi de Haute et Basse-Égypte *Nebmaâtré*⁵⁷. On peut, vraisemblablement, en déduire que les travaux de Thoutmosis IV en avant du IV^e pylône se déroulèrent en deux temps :

— une première campagne fut consacrée à la construction de la cour à péristyle et achevée avant la fin du règne⁵⁸ ;

— une seconde campagne de travaux fut entreprise pour déplacer vers l'est la porte médiane nord de Thoutmosis II (dénommée C par L. Gabolde) et agrandir son passage à 3,03 m. La largeur du tableau de la porte du petit pylône de Thoutmosis II passa de 2,04 m à 2,35 m pour les mêmes raisons. Enfin, la chapelle en calcite, dont la porte pouvait accueillir un pavois à cinq barres de portage, et que le roi accola au reposoir de Thoutmosis III en élargissant les portes de ce dernier à 2,38 m, fut érigée. Cette dernière campagne de travaux ne put être achevée du vivant du roi ; elle fut terminée par son successeur, Amenhotep III, comme le prouvent la présence de certaines dédicaces au nom de celui-ci. C'est probablement peu avant ou pendant cette dernière

52. L. Gabolde, « La "cour de fêtes" de Thoutmosis II à Karnak », *Karnak IX*, 1993, p. 22-24, fig. 7, 9 ; L. Gabolde, C. Grataloup, « Compléments sur les obélisques et la "cour de fêtes" de Thoutmosis II à Karnak », dans ce volume, p. 417-468.

53. L. Gabolde, « La "cour de fêtes" de Thoutmosis II à Karnak », *Karnak IX*, 1993, p. 19, fig. 5.

54. L. Gabolde, *ibid.*

55. B. Letellier, « La cour à péristyle de Thoutmosis IV à Karnak (et la « cour de fêtes » de Thoutmosis II) », *Hommages S. Sauneron I*, 1979, p. 58-61, fig. 3-4. L'identification du constructeur de la porte (Amenhotep III) est donnée dans *Id.*, « Thoutmosis IV à Karnak. Hommage tardif rendu à un bâtisseur malchanceux », *BSEF* 122, 1991, p. 48-49 et fig. 4, et les dimensions de la porte avant et après agrandissement dans : L. Gabolde, « La "cour de fêtes" de Thoutmosis II à Karnak », *Karnak IX*, 1993, p. 24-27, fig. 11-14. On rappellera que la dimension de cette porte sous Thoutmosis II était de 1,36 m : cf. L. Gabolde, *op. cit.*, p. 25, fig. 11. Il n'est cependant pas attesté que le cortège de la barque d'Amon empruntait ce passage : il s'agit simplement d'une hypothèse, très vraisemblable au regard des installations existantes à Karnak-Nord à cette époque.

56. Je remercie B. Letellier et F. Larché de m'avoir fait part de cette observation et autorisé à en faire état dans cet article ; il semble que le déplacement de cette porte, selon une communication orale de F. Larché, ait été réalisé afin de la placer sur l'axe proprement dit de la cour ; cf. B. Letellier, F. Larché, *La cour à péristyle de Thoutmosis IV à Karnak*, à paraître.

57. Une scène et une colonne de texte décorant la chapelle portent le cartouche du roi Amenhotep III.

58. C. Vandersleyen, *L'Égypte et la vallée du Nil II. De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, Paris, 1995, p. 343.

campagne de construction de Thoutmosis IV que la taille du pavois fut augmentée, comme semblent l'indiquer les dimensions des portes des différents monuments.

Ces observations permettent de conclure de manière certaine, que l'augmentation du pavois de la barque d'Amon-Rê à cinq barres de portage était déjà réalisée à l'extrême fin du règne de Thoutmosis IV, et, de manière probable que cette innovation est attribuable à Thoutmosis IV lui-même, vraisemblablement vers la fin de son règne, en l'an 8 ou 9, puisqu'il ne put achever les monuments qui révèlent cette innovation. Ces derniers édifices sont d'ailleurs du « second style » de Thoutmosis IV⁵⁹. On ne peut cependant pas écarter totalement l'hypothèse d'une attribution plus précoce, car, comme on vient de le voir, Amenhotep II construisit une « salle reposoir », dont la largeur de la porte pouvait accueillir un pavois à cinq barres de portage⁶⁰. Cependant, on rappellera que cette disposition est probablement due, non pas à la largeur du pavois, mais soit à la structure du temple lui-même⁶¹, soit à un agrandissement ultérieur⁶².

Ainsi, les quatre éléments déterminants pour la datation de l'agrandissement du pavois de la barque portative d'Amon-Rê à cinq barres de portage sont :

- les dimensions de la porte de la chapelle de Thoutmosis IV-Amenhotep III ;
- l'élargissement de portes de la chapelle de Thoutmosis III par Thoutmosis IV ;
- l'agrandissement du passage de la porte du petit pylône de Thoutmosis II, effectué vraisemblablement par Thoutmosis IV ;
- le déplacement et l'extension de la porte nord de la cour à péristyle, commencés par Thoutmosis IV et achevés par Amenhotep III.

Ces différentes interventions ont toutes été réalisées vers la fin du règne de Thoutmosis IV, et permettent de proposer l'an 8 ou 9 de Thoutmosis IV comme datation de cette innovation⁶³. Cependant, on est en droit de s'interroger sur l'absence totale de toute mention de cette nouveauté dans les textes.

Ce changement rendit inévitablement nécessaire la transformation, pour les agrandir, de toutes les portes des édifices qui ne pouvaient accueillir le nouveau pavois de la barque processionnelle d'Amon-Rê, en raison de ses nouvelles dimensions. Ces différents aménagements, très nombreux, durent s'effectuer progressivement au cours

59. B.M. Bryan, « Portrait Sculpture of Thutmose IV », *JARCE* 24, 1987, p. 3-20 ; C. Vandersleyen, *op. cit.*, p. 357.

60. On ne peut cependant pas écarter totalement la possibilité d'une attribution plus précoce. En effet, son prédécesseur, Amenhotep II, n'a laissé que peu de témoignages architecturaux, et ceux qui nous sont parvenus ne permettent pas une restitution précise des dimensions des portes. En effet, la plupart des monuments d'Amenhotep II ont été réemployés par ses successeurs, et ne sont donc que difficilement restituables avec exactitude.

61. Nécessité que l'on retrouve au temple d'Amon-Rê à Karnak, où les portes construites par Thoutmosis I^{er} et Thoutmosis III sur l'axe principal du temple permettaient à un pavois à cinq barres de portage de pénétrer, alors que ce dernier n'existait pas encore (largeur des portes de l'axe principal : IV^e pylône : 4,00 m ; V^e pylône : 4,00 m ; antichambre du VI^e pylône : 3,20 m ; VI^e pylône : 2,60 m).

62. Les blocs appartenant à la porte sont très fragmentaires, il est possible que les reprises dues à un agrandissement ne soient pas, dans ces conditions, décelables.

63. On rapprochera de ces différentes observations la porte de Thoutmosis III-Hatchepsout, retrouvée réemployée dans les fondations du temple principal de Karnak-Nord datant du règne d'Amenhotep III. Cette porte a été élargie avant son emploi, probablement pour laisser le passage au pavois à cinq barres de portage. Cette disposition confirme que ce changement s'est déroulé au plus tard sous les règnes de Thoutmosis IV ou d'Amenhotep III : cf. à ce sujet, L. Gabolde, V. Rondot, « Une chapelle d'Hatchepsout à Karnak-Nord », *BIFAO* 96, 1996, p. 205 et 211.

du règne de son successeur, Amenhotep III, et furent interrompus brutalement au moment du schisme amarnien. C'est probablement pourquoi on trouve autant de témoignages figurés des barques processionnelles d'Amon-Rê à cinq barres de portage datant des règnes de Toutankhamon et d'Horemheb, restaurateurs du culte. Ces attestations ont fait penser que l'agrandissement du pavois de la barque d'Amon leur était dû⁶⁴, alors qu'ils n'ont fait que restaurer une image de la barque telle qu'elle existait à cette époque : l'élargissement du pavois de la barque processionnelle ayant eu lieu dès le règne de Thoutmosis IV.

Enfin, on peut envisager que cette innovation a entraîné, à Karnak, deux faits marquants du règne d'Amenhotep III. En effet, on est en droit de considérer que le changement du parcours processionnel lors de la fête d'Opet, qui eut lieu vraisemblablement sous le règne d'Amenhotep III, est, en partie, le résultat de cette transformation⁶⁵ : les six reposoirs, stations de la barque édifiées par Hatchepsout et Thoutmosis III, situés le long de l'allée menant au temple de Louqsor, auraient dû nécessairement être aménagés pour accueillir le nouveau pavois agrandi. Il peut avoir été jugé plus simple de changer le parcours processionnel et de transporter la barque portative à l'aller comme au retour sur la grande *Ouserhat* comme le réalisa Amenhotep III. Dans le même ordre d'idée, la construction du III^e pylône au centre de la cour en avant du IV^e pylône, implantation énigmatique dans le temple d'Amon-Rê, est peut-être le résultat d'une volonté de supprimer toutes les stations de la barque processionnelle qui se situaient à l'intérieur de la cour, car elles n'avaient plus de raison d'être, à cause, à la fois, de leur non-conformité avec les nouvelles dimensions de la barque, et du changement du parcours processionnel lors de la fête d'Opet.

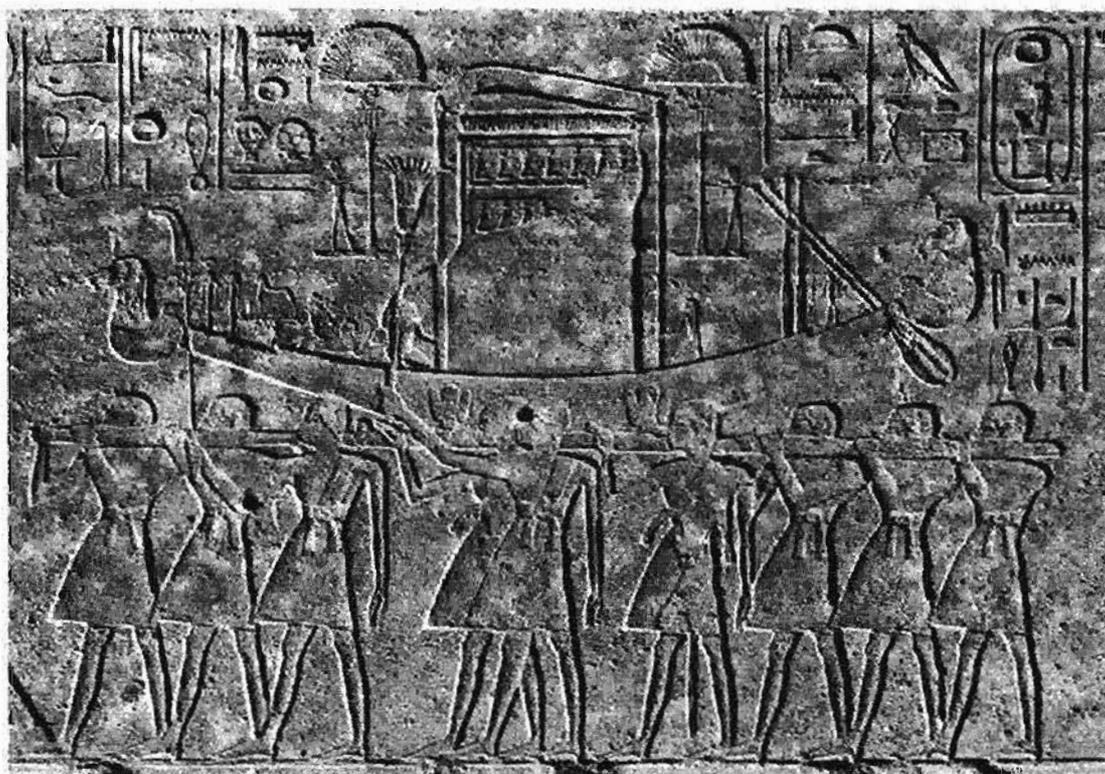
En conclusion, la barque portative d'Amon-Rê était de petite dimension avant le règne de Thoutmosis IV : un pavois à trois barres de portage au maximum, qui mesurait, attelé, 1,32 m de large et 3,41 m de long (soit 2 1/2 coudées de large et 6 1/2 coudées de long⁶⁶) suffisait à son transport. Il est vraisemblable que Thoutmosis IV, vers la fin de son règne, en l'an 8 ou 9, agrandit le pavois de la barque à cinq barres de portage, faisant passer l'encombrement à 2,20 m de large sur 4,46 m de long (soit 4 1/4 coudées de large et 8 1/2 coudées de long⁶⁷). Cette innovation engendra un nombre considérable de transformations dans les édifices dédiés à Amon-Rê qui accueillait sa barque portative, transformations qui ne prirent fin qu'au début de l'époque ramesside.

64. C'est notamment le cas de C. Karlshausen dans : « L'évolution de la barque processionnelle d'Amon à la 18^e dynastie », *RdE* 46, 1995, p. 119-137.

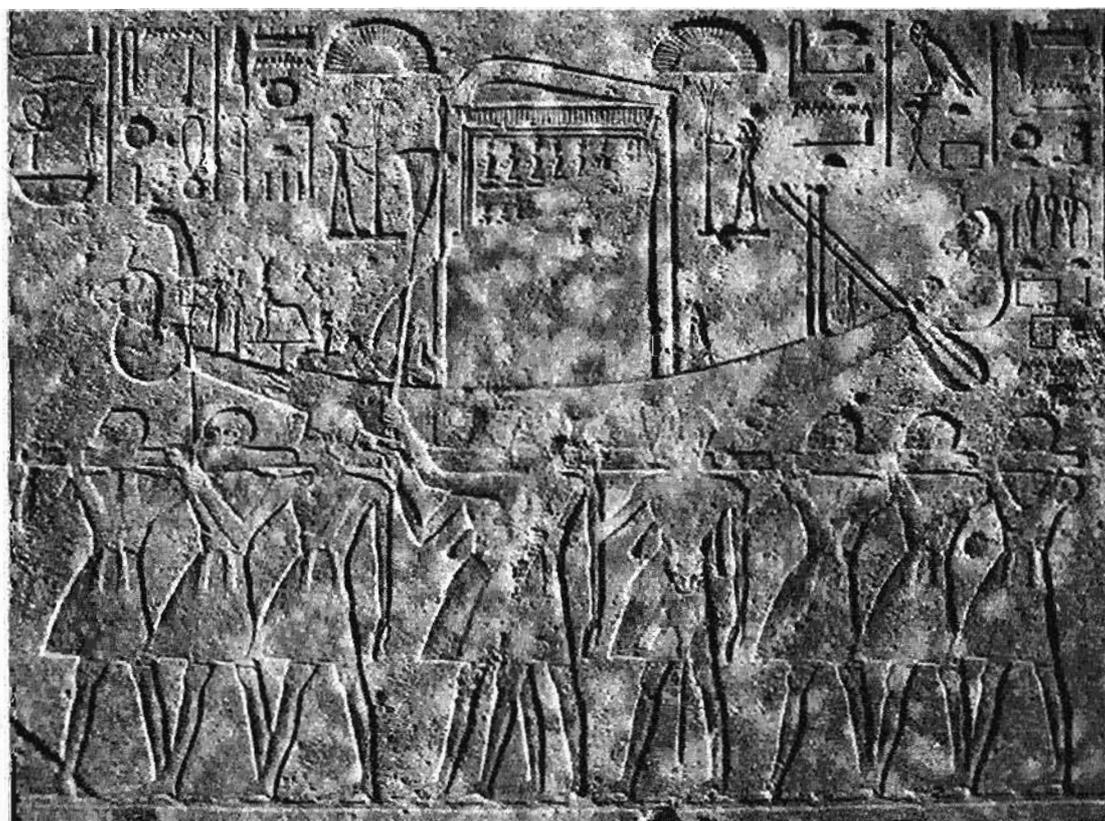
65. Voir à ce sujet : P. Lacau, H. Chevrier, *Une chapelle d'Hatchepsout à Karnak*, Le Caire, 1977, p. 168, § 222, et aussi : W.J. Murnane, « La grande fête d'Opet », *DossArch* 101, 1986, p. 23, l'auteur ne mentionne pas Amenhotep III comme l'instigateur du changement mais le suggère simplement ; L. Gabolde, « L'itinéraire de la procession d'Opet », *DossArch* 101, 1986, p. 28.

66. Pour une coudée royale de 0,525 m ; le pavois non attelé a une largeur de 1,00 m.

67. Pour une coudée royale de 0,525 m ; on remarquera que les dimensions du pavois attelé sont composées sur un double carré.

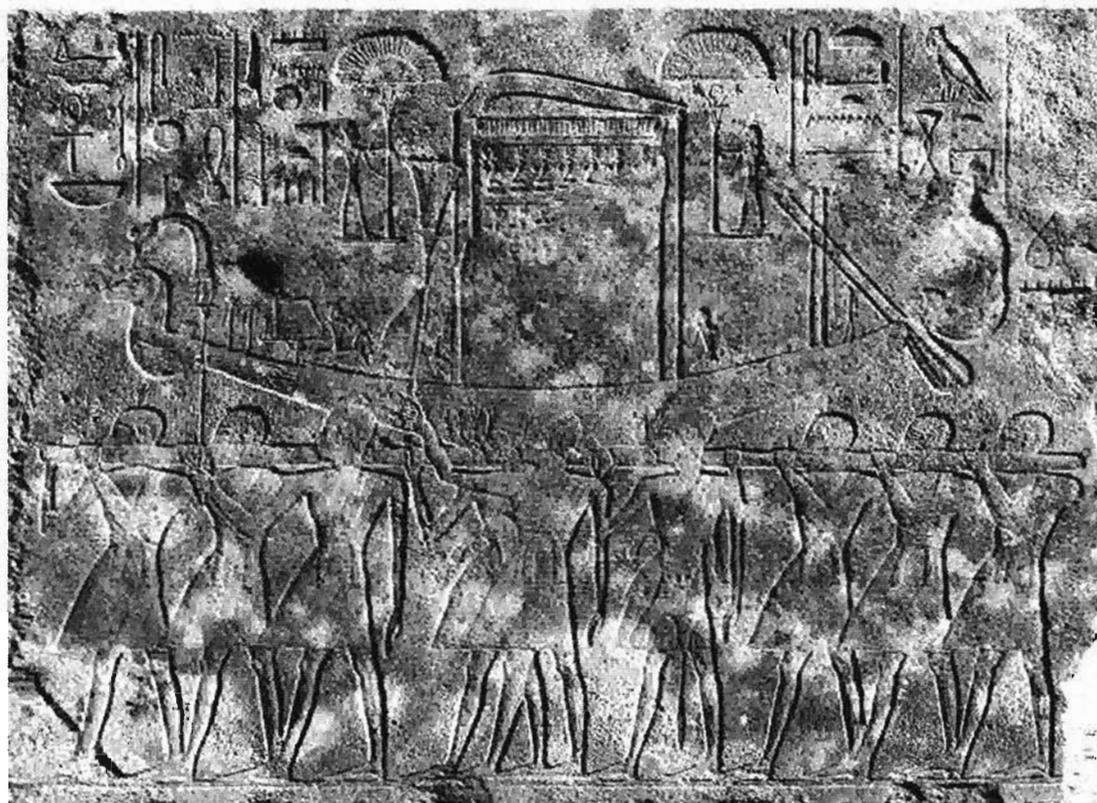


a. Bloc 169 de la 3^e assise, façade sud.

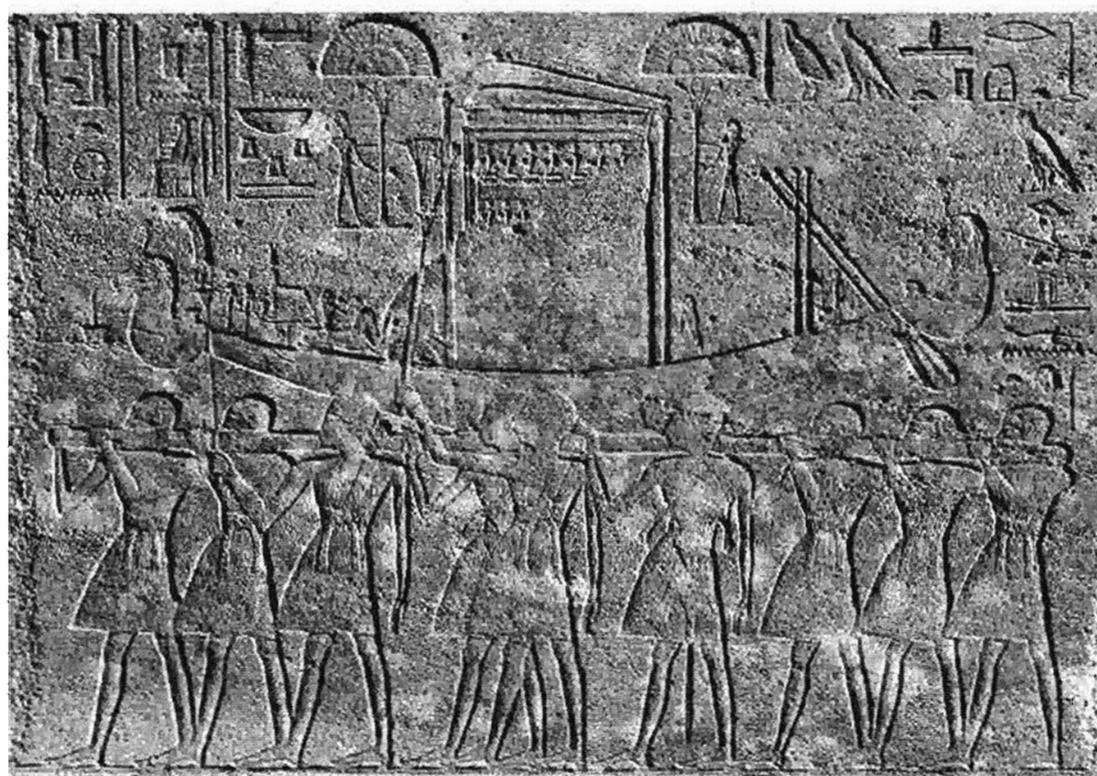


b. Bloc 26 de la 3^e assise, façade sud.

Scènes de portage de la barque processionnelle d'Amon-Rê (© CNRS/CFEETK, R. Perrot).

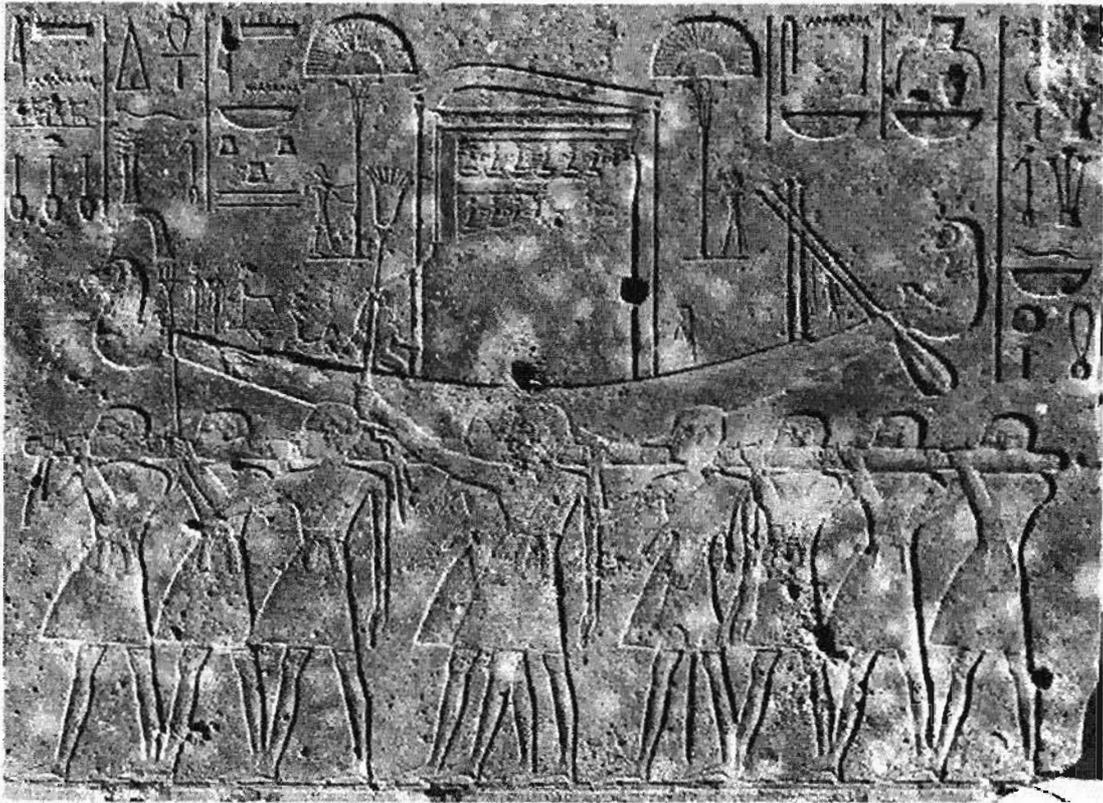


a. Bloc 305 de la 3^e assise, façade sud.

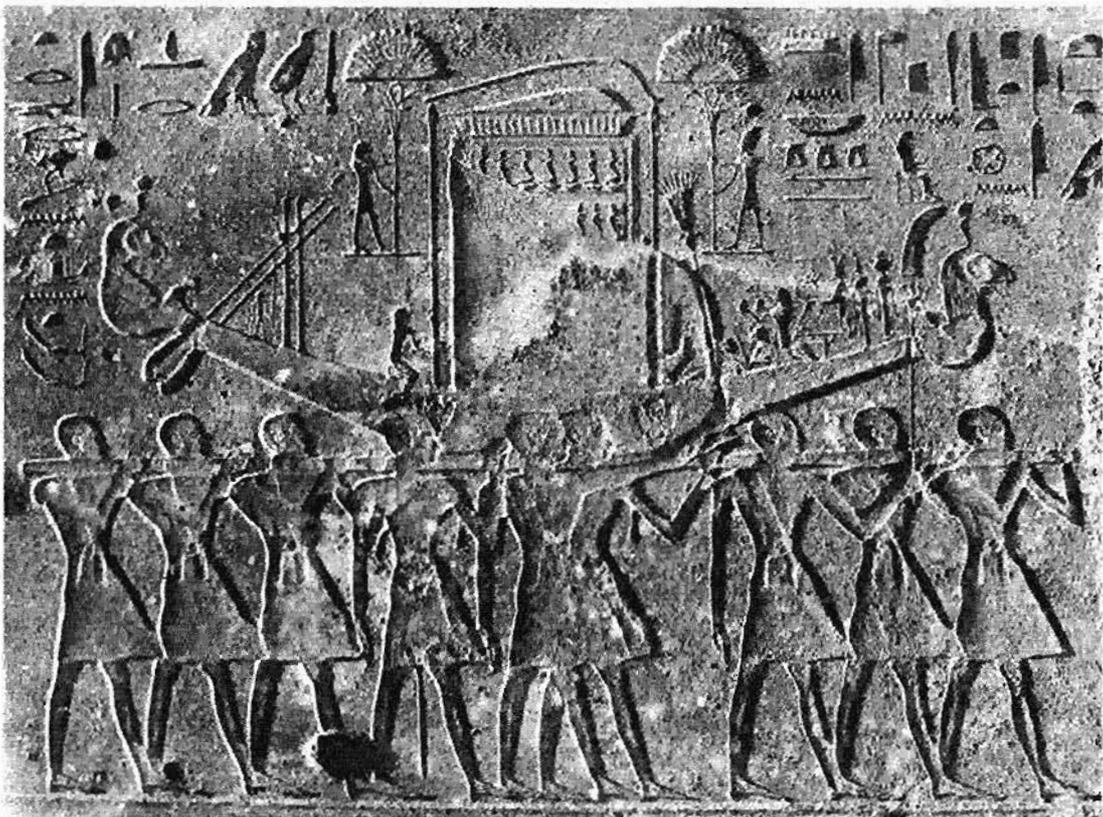


b. Bloc 226 de la 3^e assise, façade sud.

Scènes de portage de la barque processionnelle d'Amou-Ré (© CNRS/CFEETK. R. Perrot).

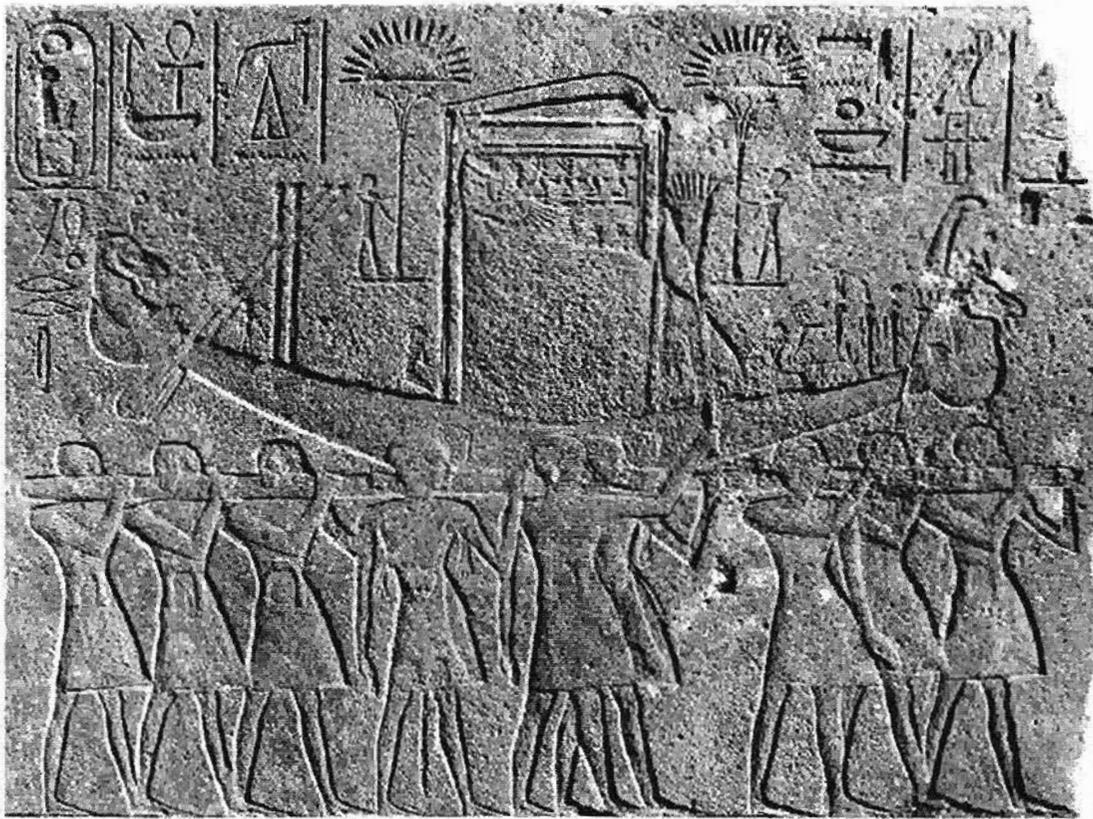


a. Bloc 170 de la 3^e assise, façade sud.

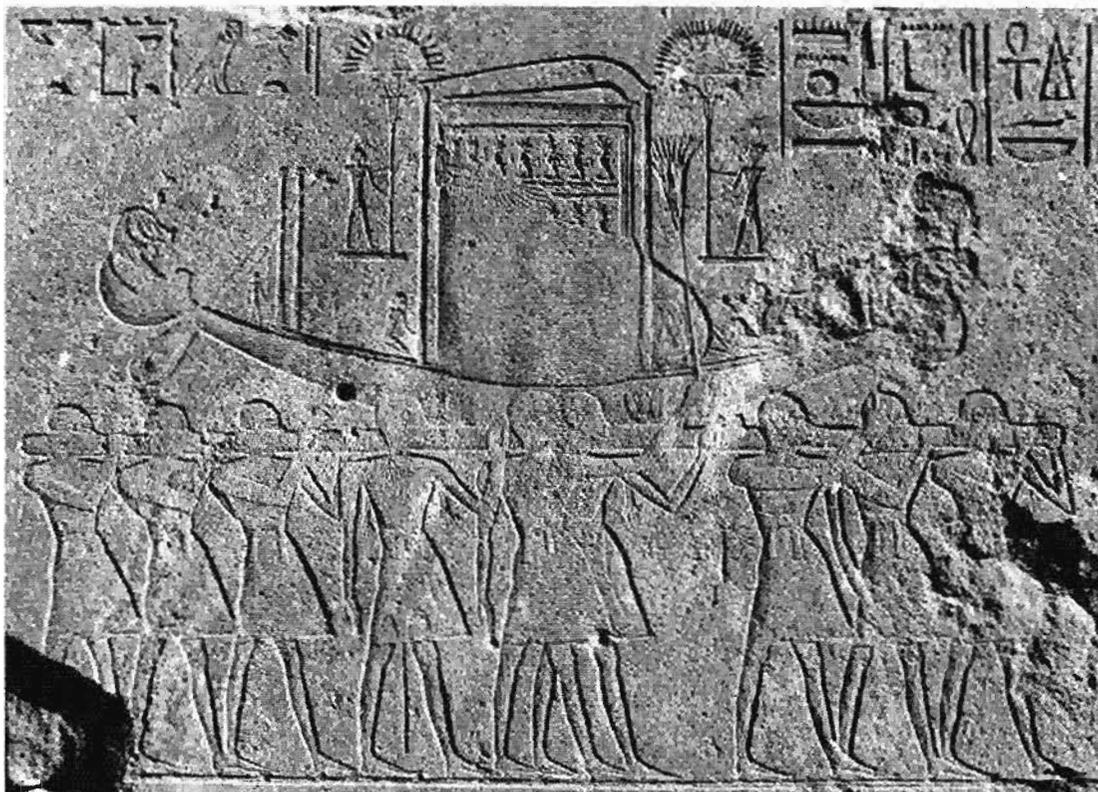


b. Bloc 40 de la 3^e assise, façade nord.

Scènes de portage de la barque processionnelle d'Amôn-Ré (© CNRS/CFEETK, R. Perrot).



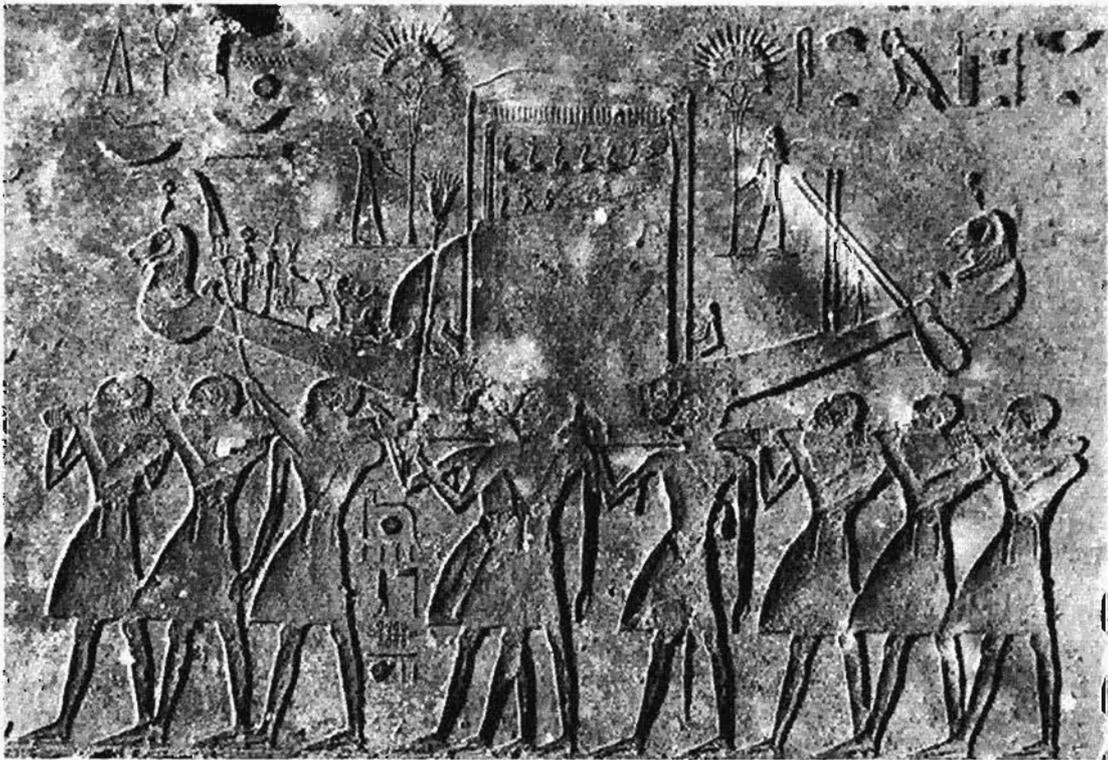
a. Bloc 66 de la 5^e assise, façade sud.



b. Bloc 176 de la 5^e assise, façade sud.

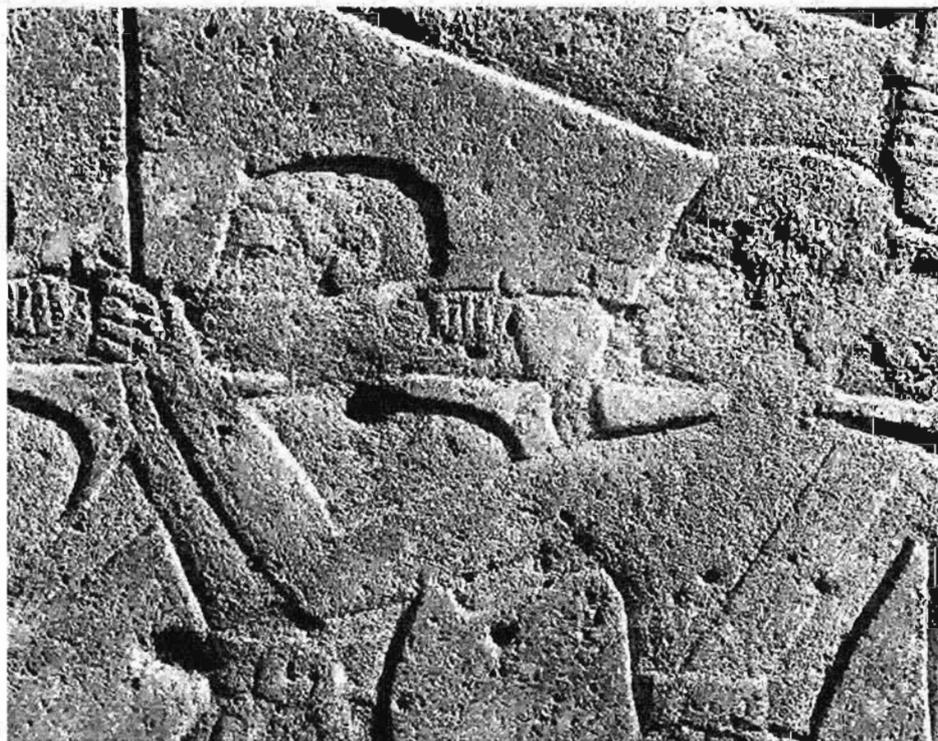
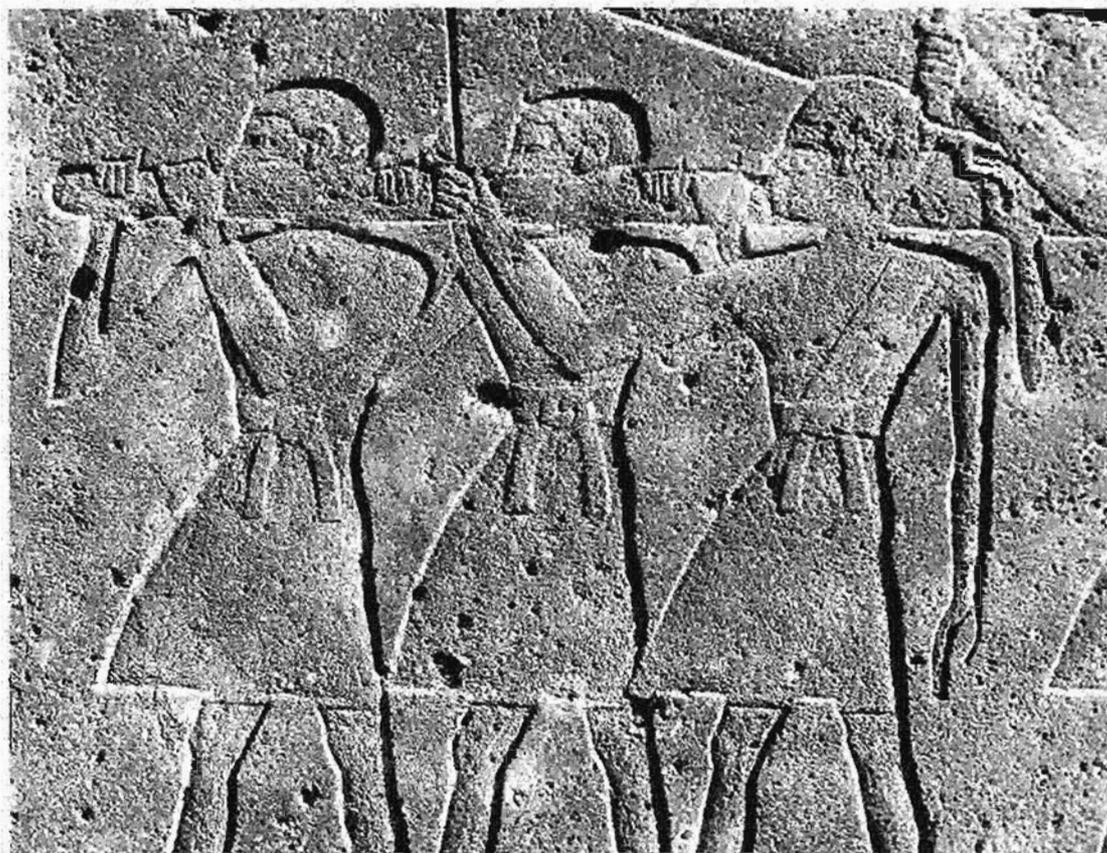


a. Bloc 126 de la 5^e assise, façade nord.



b. Bloc 303 de la 5^e assise, façade nord.

Scènes de portage de la barque processionnelle d'Amon-Ré (© CNRS/CFEETK, R. Perrot).



a-b. Détail de la scène du bloc 170 de la 3^e assise, façade sud.